

AI Index: PRE 01/391/2009
13 November 2009

Macédoine. Il est nécessaire de garantir le droit à la liberté de réunion pacifique

Les autorités macédoniennes se sont engagées à faire en sorte que la marche lors de la Journée internationale de la tolérance à Skopje puisse se dérouler sans heurts le 16 novembre – ce qu'a salué Amnesty International ce vendredi 13 novembre 2009.

En outre, l'organisation a exhorté les autorités macédoniennes à assurer la pleine et entière protection des personnes participant à cette manifestation contre toute menace ou violence.

« *Les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique sont garantis par la loi et il est essentiel que les autorités de Macédoine fassent respecter ces droits* », a expliqué Sian Jones, spécialiste des Balkans à Amnesty International.

Les organisateurs de la manifestation en appellent à la tolérance et à la lutte contre la discrimination fondée sur le genre, l'origine ethnique ou raciale, la religion ou les croyances, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou sur tout autre critère.

En avril 2009, des étudiants participant à une manifestation pacifique ont été physiquement agressés et ont été la cible d'insultes violentes à caractère notamment raciste et homophobe, vociférées par de nombreux contre-manifestants venus « *spontanément* ».

« *Les militants de la société civile doivent pouvoir faire entendre pacifiquement leurs inquiétudes, se mobiliser contre toutes les formes de discrimination et défendre les droits humains et les libertés fondamentales* », a déclaré Sian Jones.

La marche pour la tolérance du 16 novembre compte parmi les nombreuses actions organisées à l'initiative d'une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG), dont Civil, le Comité Helsinki pour les droits de l'homme en République de Macédoine et le Centre pour la liberté, en vue de célébrer la Journée internationale de la tolérance.

Cette coalition invite les citoyens et les associations à organiser des événements analogues dans d'autres villes du pays.

Elle demandera au gouvernement d'adopter un projet de loi sur la prévention et la protection contre la discrimination. L'adoption d'une loi sur la non-discrimination fait partie des réformes législatives prescrites par le processus d'accession à l'Union européenne (UE).

Dans son rapport de suivi de novembre, la Commission européenne a souligné la discrimination persistante

dont sont victimes les minorités en Macédoine, notamment en raison de leur sexe, de leur origine ethnique (en particulier les Roms), de leur handicap et de leur orientation sexuelle.

Complément d'information

Amnesty International note que le projet de loi sur la prévention et la protection contre la discrimination, tel qu'elle en a eu connaissance en octobre 2009, n'est pas encore compatible avec la législation européenne et ne prévoit pas de protection contre les discriminations imputables aux acteurs tant publics que privés.

En outre, ce texte n'énonce aucune disposition autorisant des institutions indépendantes à assurer la promotion, la prévention et la protection des droits, et ne définit pas les moyens permettant d'assurer qu'une personne victime de discrimination ait accès à un recours utile.

En avril 2009, quelque 150 manifestants, pour la majorité des étudiants de la faculté d'architecture qui protestaient contre la construction d'une église sur la place principale de Skopje, ont été agressés par des contre-manifestants – entre 3 à 4 000 personnes – venus « *spontanément* ».

D'après les étudiants contestataires, la police s'est montrée ce jour-là incapable de les protéger contre les attaques.

Pourtant, plusieurs d'entre eux sont actuellement poursuivis pour trouble à l'ordre public.

L'incapacité des autorités à garantir la liberté d'expression et de réunion pacifique a été montrée du doigt par des représentants de l'UE et d'autres membres de la communauté internationale à Skopje. Une enquête parlementaire a également été diligentée sur cette question.